



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2025-19

OBJET : Signature d'un marché de services pour l'élaboration d'un diagnostic environnemental 4 saisons – emprise de la réserve foncière de la Petite Plaine (1.1.1 Commande Publique - Marchés publics - Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics, aux accords-cadres et à leurs avenants)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R2122-8,

VU la délibération du Conseil municipal n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération du n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération n° 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, notamment son alinéa 4 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation restreinte sur demande de propositions et le cahier des clauses particulières pour l'élaboration d'un diagnostic environnemental 4 saisons sur l'emprise de la réserve foncière de la Petite Plaine à ESBLY (77450), en date du 21 novembre 2024,

VU l'offre reçue par le cabinet Greenaffair SAS conforme aux attendus et de ce fait, peut être retenue,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour réaliser une mission de réalisation d'un diagnostic environnemental 4 saisons sur l'emprise de la réserve foncière de la Petite Plaine,

CONSIDÉRANT la proposition financière et opérationnelle du cabinet Greenaffair représenté par M. Pierre CADORET ayant reçu délégation de M. Sébastien MATRAT, président, ayant son siège social situé 5 place de Marivel à SEVRES (92310) (SIRET 440 459 170) pour la réalisation d'un diagnostic environnemental 4 saisons sur l'emprise de la réserve foncière de la Petite Plaine à ESBLY (77450) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et répondant au mieux aux attentes de la collectivité,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le marché de services avec le cabinet Greenaffair représenté par M. Pierre CADORET ayant reçu délégation de M. Sébastien MATRAT, président, ayant son siège social situé 5 place de Marivel à SEVRES (92310) (SIRET 440 459 170) pour la réalisation d'un diagnostic environnemental 4 saisons sur l'emprise de la réserve foncière ZACom de la Petite Plaine à ESBLY (77450),

Le marché de services est d'un montant global de 12 000, 00 € HT soit 14 400,00 € TTC avec une option d'accompagnement de 3 350,00 € HT soit 4 020,00 € TTC.

.....

ARTICLE 2 : Le marché de services prend effet à compter de sa prestation débutera par la phase de préparation et de cadrage.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 18 mars 2024



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le :

18 MARS 2025

de l'affichage le :

18 MARS 2025

de la mise en ligne :

18 MARS 2025

A Esbly, le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77000) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : www.citoyens.telerecours.fr